

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 octobre 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Daniel GAGNON - Nicolas ISNARD - Richard MALLIÉ - Pascal MONTECOT - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 022-2495/17/BM

■ Demande de subvention d'investissement relative à l'opération "Pôle d'échanges multimodal de transport d'Istres"

MET 17/4920/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreuses réalisations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

La Métropole Aix-Marseille-Provence, Autorité Organisatrice unique des transports et de la Mobilité Durable, poursuit une politique de développement de l'usage des transports en commun et de réduction de la part de l'automobile individuelle dans l'ensemble des déplacements. Dans ce cadre, La Métropole a approuvé en décembre 2016 son agenda de la mobilité structuré "autour de lignes et de pôles d'échanges Premium, gages de l'attractivité du système de mobilité dans son ensemble", dont celui d'Istres.

Le Pôle d'échanges d'Istres est un pôle routier bien établi, à proximité immédiate du centre-ville et doté d'un bâtiment ayant une fonction de gare routière. Il présente un certain nombre de dysfonctionnements qui se sont accrus depuis le renforcement en 2014 de l'offre de service du réseau de transport urbain. Aussi des aménagements visant à une rationalisation et à une meilleure lisibilité des quais et des mouvements piétons sont indispensables.

Par ailleurs, le projet d'amélioration de l'infrastructure s'accompagne d'un projet d'extension et de réhabilitation du rez de chaussée de la gare routière existante.

Cette opération a fait l'objet d'une autorisation de programme par délibération N°2015-73 du Conseil syndical du 12 novembre 2015 du SMGETU, Syndicat mixte en charge des transports urbains créé en

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2017

2011 par le SAN Ouest Provence et la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues. Le numéro d'opération correspondant porté au budget annexe Transport de la Métropole est le 2015 700 300.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel des travaux de cette opération est estimé à 1 183 500 euros HT et sa durée de réalisation est de 12 mois.

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES SOLLICITES	TAUX SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES
Etat (Grenelle 3)	18,40 %	217 760 euros
Département des Bouches du Rhône	30,00 %	355 050 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence	51,60 %	610 690 euros
TOTAL	100%	1 183 500 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération N°2015-73 du Conseil syndical du SMGETU du 12 novembre 2015 portant création d'autorisations de programme et de crédits de paiement dans le cadre de la gestion pluriannuelle des investissements pour la réalisation et l'aménagement de pôles d'échanges sur les communes de Fos-sur-Mer, Istres, Martigues et Miramas ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du 17 mars 2017 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire d'Istres Ouest Provence du 18 octobre 2017.

Oui le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2017

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : réalisation du pôle d'échanges de transport d'Istres

Délibère

Article 1 :

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-D'azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent pour la réalisation de cette opération.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le Budget Annexe « Transport » de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Opération : 2015 700 300 - Nature : 2314.

La recette correspondante sera constatée Budget annexe Transport de la Métropole Aix-Marseille-Provence, section d'investissement - Nature 1311 – Opération n° 2015 700 300.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Mobilité, Déplacements et Transports

Jean-Pierre SERRUS